



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la mer sud océan Indien

LE SERVICE PHARES ET BALISES / POLMAR

Le Service des Phares et Balises/Polmar-terre de la Réunion assure 2 missions distinctes que sont les phares et Balises et la gestion du centre d'exploitation et de stockage Polmar-Terre de l'océan Indien.



L'unité des Phares et Balises a en charge le maintien en condition opérationnelle des équipements de signalisation maritime réparties sur les côtes de la Réunion, dans les îles Éparses (Juan de Nova, Europa et Tromelin) et dans les TAAF (Kerguelen, Crozet, Amsterdam). Il gère les conventions établies avec le Grand Port Maritime de la Réunion et les collectivités locales concernées.



L'unité des phares et balises encadre des activités régaliennes de l'État dans le respect des engagements internationaux de la France qui comprend :

- La procédure de création, modification, suppression des aides à la navigation ;
- L'Information nautique à destination des navigateurs (AVURNAV) ;
- La conformité des aides à la navigation au regard du référentiel nautique et technique.

Il forme les techniciens des TAAF pour qu'ils puissent assurer le maintien opérationnel des feux de signalisation sur place. Il assure la gestion des budgets et l'achat des nouveaux matériels.

Le centre de stockage Polmar-Terre géré par le service, assure la mise à disposition du matériel de lutte contre la pollution définie dans le cadre du plan Polmar-Terre et la gestion de son budget.

Il a en charge le stockage, l'entretien, la vérification périodique des matériels, des consommables, le maintien en condition opérationnelle des matériels spécifiques à la lutte contre les pollutions par hydrocarbures et la formation des personnels à leur utilisation. Il contrôle les inventaires dans les îles Éparses, les TAAF et organise leurs réapprovisionnements.

Il participe ou organise des exercices Polmar-Terre inter-service avec et pour les autres services de l'État (DEAL, SDIS, Agent du grand port maritime de la Réunion, gendarmerie ...) et les collectivités locales.





Enfin, il forme les gendarmes en partance pour les Éparses par la présentation du matériel de 1er intervention et l'apprentissage de son utilisation, la reconnaissance du type et l'étendue du polluant sur les éventuels sites impactés.